

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six aout à vingt heures trente, le conseil municipal d'Artigueloutan, s'est réuni en mairie sur la convocation de Madame Marie-Claire Né, le Maire, affichée le 20 aout 2026 et transmise par voie électronique le 20 aout 2026.

PRÉSENTS : Stéphanie CHAVANNE, Christelle COUDROY, Marie-Claire NÉ, Anne-Marie SEMMARTY TILH, Julien CANDELON, Arnaud CURUTCHET, Mathieu GAUVILLÉ, Bertrand LOUBET, Alain PERSONNE.

PROCURATIONS : Marjorie BERLHE procuration à Stéphanie CHAVANNE, Chantal LEPINE procuration à Marie-Claire NE, Nathalie SARDO procuration à Alain PERSONNE, Sabrina SEGUIER procuration à Anne-Marie SEMMARTY-TILH, Patrick AUGUSTYN procuration à COUDROY Christelle, François HUMARAUT procuration Julien CANDELON.

SECRETAIRE DE SÉANCE: Bertrand LOUBET.

La séance a été ouverte sous la présidence de Marie-Claire NÉ, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, l'ordre du jour est rappelé :

Délib 1 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour le cheminement piéton de la rue du ruisseau 2^{ème} tranche.

Délib 2 : Décision modificative N°1

Délib 3 : Demande de subvention FAFA pour travaux de construction d'un club house au niveau du terrain de football de la commune.

Délib 4 : Demande de subvention FAFA pour travaux de rénovation des vestiaires.

Délib 5 Taxe sur la vacance des locaux d'habitation TVLH qui remplace la THLV à compter du 1^{er} juillet 2027.

Approbation du procès-Verbal du 1^{ER} juillet 2026

I . Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour le cheminement piéton de la Rue du Ruisseau 2^{ème} tranche.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux d'aménagement et notamment la création d'un cheminement piétonnier pour assurer la sécurité des piétons, rue du Ruisseau.

Elle ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 39 141,40 € HT.

Il convient maintenant de solliciter du Département le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,

- de solliciter les subventions du Département pour ce type d'opération.

PRECISE - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 15 voix

II . Décision Modificative N°1.

Objet : Travaux RUE DU RUISSEAU 2ème tranche

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) - 85 : Frais d'études, recherche, dé	2 520,00		
212 (21) - 84 : Agencements et aménagement	-49 520,00		
231 (23) - 85 : Immobilisations corporelles e	47 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par Marie-Claire NE, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 27/08/2026 et de la publication le 27/08/2026

APPROUVE la décision modificative pour régler les mandats liés aux travaux de la rue du ruisseau.

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 15 voix

III . Demande de subvention FAFA pour travaux de construction d'un club house au niveau du terrain de football de la commune.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un club-house au niveau du terrain de football de la commune.

Elle ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 272 685,96 € H.T hors frais de maîtrise d'œuvre, de mise en conformité par rapport à la législation française et travaux annexes (mobilier, électroménager).

Il convient maintenant de solliciter du FAFA le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention,
- de solliciter du FAFA le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention.

APPROUVE la demande de subvention FAFA pour la construction du club house.

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 15 voix

IV . Demande de subvention FAFA pour travaux de rénovation des vestiaires.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un club-house au niveau du terrain de football de la commune.

Elle ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 263 722,22 € H.T hors frais de maîtrise d'œuvre, de mise en conformité par rapport à la législation française et travaux annexes (mobilier, électroménager).

Il convient maintenant de solliciter du FAFA le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention,
- de solliciter du FAFA le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention.

APPROUVE la demande de subvention FAFA pour effectuer les travaux de rénovation des vestiaires.

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 15 voix

V . Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation TVLH.

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultants sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge Madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

APPROUVE la délibération instituant la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 15 voix

VI . Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2026.

Délibérations prises au cours de la séance du 26 aout 2026 numérotées de 01 à 05.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Signature du Maire : 	Signature du secrétaire de séance : M. LOUBET Bertrand 
--	--